

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - FERMEN Claudine - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**s

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston - PILNIAK Alain - KAPOUN Jean-Jacques – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame Maryline LUCAS
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne

Absents :

Madame MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

CADEAU AUX RETRAITES

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise l'attribution d'un bon d'achat dans l'enseigne de leur choix aux retraités suivantes :



CADEAU A LA MEDAILLEE

Autorise l'attribution d'un bon d'achat de 80€ dans l'enseigne de son choix pour la médaille VERMEIL représentant 30 ans de service à :

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

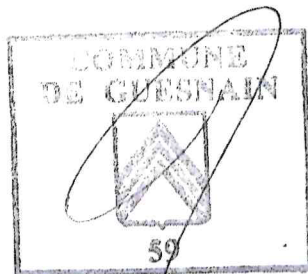
Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Chantal DELCAMBRE.

Delcambre



En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), certaines données personnelles ont été masquées dans ce document afin de protéger la vie privée des individus.